

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **25<sup>e</sup> jour du mois de mai 2009**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 20 mai 2009. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Jean-Philippe Bachand
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Le conseiller Serge Boislard a motivé son absence. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Philippe Bachand, il est donc procédé comme suit:

#### **AVIS DE MOTION**

##### **Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire**

Le conseiller Pierre Benoit donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement énonçant les modalités d'application en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire pour les dépenses effectuées à la Ville d'Asbestos.

#### **2009-139**

##### **PAIEMENT FRAIS DE GESTION 2009 : SERVICE PROFESSIONNEL DE PRÉMUTUELLE AVEC LA FIRME AON**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour la prémutuelle Tremplin 2009, au coût de 4 510,48 \$, taxes incluses, à la firme Aon Conseil. Ces frais de gestion sont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

Adoptée.

#### **2009-140**

##### **PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR 2009**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'approuver la demande de paiement du ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec en 2009. La somme

due est de 603 837 \$ payable en deux (2) versements de 301 918 \$ chacun à être remis les 30 juin et 31 octobre 2009.

Adoptée.

**2009-141**

**APPROBATION DE DÉPENSE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'approuver la dépense suivante : achat de lampes de remplacement pour le système UV de l'usine d'épuration des eaux usées auprès de la compagnie Brault Maxtech pour un montant total de 5 400 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**2009-142**

**TARIFICATIONS 2009 POUR TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les tarifications pour l'année 2009 en ce qui a trait aux travaux relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égout soient décrétées comme suit :

Nouvelle entrée d'eau	Tarification
¾ po. diamètre	1 500 \$
1 po. diamètre	1 600 \$
1 ½ po. diamètre	1 750 \$
2 po. diamètre	1 900 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Nouvelle entrée d'égout	Tarification
5 po. diamètre	1 550 \$
6 po. diamètre	1 600 \$
8 po. diamètre	1 700 \$

Nouvelle entrée d'eau avec égout 5 po.	Tarification
¾ po. diamètre	1 700 \$
1 po. diamètre	1 800 \$
1 ½ po. diamètre	1 950 \$
2 po. diamètre	2 100 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Ajouter 50 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 6 po.

Ajouter 100 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 8 po.

Services rendus	Tarification
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	125 \$
Ouverture et fermeture entrée d'eau	50 \$
Localisation d'entrée d'eau	50 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	75 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	200 \$
Dégel d'entrée d'eau	500 \$
Localisation d'entrée d'égout	100 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville d'Asbestos jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics.

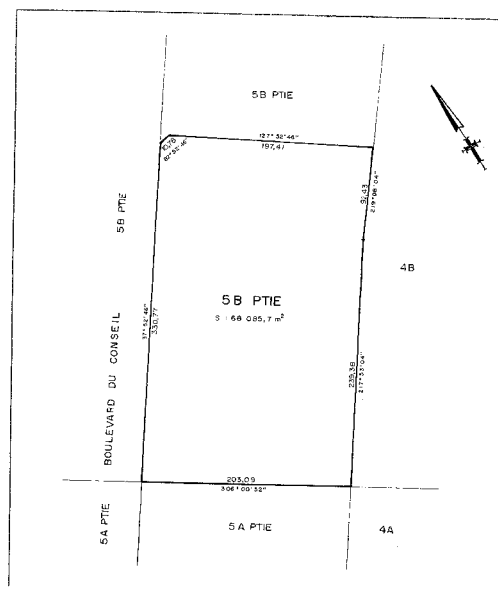
Tout bris ou problème sur un branchement de services situé sur une propriété privé, qui engendre des dépenses pour la Ville, seront facturés au propriétaire selon les coûts réel de la main-d'œuvre affectée aux travaux.

Adoptée.

### 2009-143

#### CESSION D'UN TERRAIN INDUSTRIEL A VIANDES LAROCHE INC.

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que la Ville d'Asbestos cède à l'entreprise Les Viandes Laroche inc. en contrepartie de voyages de terre, une partie de l'immeuble connu comme étant le lot numéro 5-b partie du cadastre du Canton de Shipton, circonscription foncière de Richmond tel que montré au plan ci-joint.



Que ladite cession contienne les clauses et conditions suivantes :

- Que le terrain cédé ne devra servir qu'à des fins industrielles pour l'implantation des installations de « Les Viandes Laroche inc. »;
- Que si l'entreprise ou ses successeurs décidait de se départir d'une partie du terrain cédé et non utilisé, il devra l'offrir au préalable à la Ville d'Asbestos. La Ville pourra acquérir le terrain pour le même prix payé par Les Viandes Laroche inc.;

Que Me Pierre Corbeil, notaire et M. Rolland Deslandes, arpenteur, soient mandatés pour préparer les documents nécessaires à la transaction;

Que le maire et le greffier-suppléant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'acte de cession et à y stipuler toute autre clause jugée nécessaire et utile et généralement faire le nécessaire.

Adoptée.

**2009-144**

**ADJUDICATION DU CONTRAT : RÉFECTION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Des soumissions ayant été demandées pour la réfection de la piscine municipale d'Asbestos, un seul soumissionnaire a déposé une offre en date du 7 mai 2009, au montant total de 391 365,84 \$, taxes incluses.

Suite à l'analyse et à la recommandation du directeur du Service des loisirs, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé du conseiller Pierre Benoit et résolu d'octroyer le contrat à la compagnie *Ciment projeté et piscines Orléans inc.*, le tout conformément à la soumission déposée.

Adoptée.

**2009-145**

**ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2009**

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures en cours sur les rues Lafrance, Bergeron et Théode;

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à des analyses de laboratoire dans le cadre de la surveillance de chantier pour le contrôle de la qualité des matériaux;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées et que trois firmes ont fournies des prix comme suit :

- LVM – Technisol :	14 208,14 \$
- Labo S.M. inc. :	14 542,53 \$
- Les Laboratoires Shermont inc.:	15 493,22 \$

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de mandater la firme LVM-Technisol afin qu'elle procède aux analyses requises selon la soumission déposée en date du 20 mai 2009 au montant de 14 208,14 \$ taxes incluses.

Adoptée.

**2009-146**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-153 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 637 100 \$**

Le greffier-suppléant présente au Conseil le règlement numéro 2009-153 ordonnant et décrétant des dépenses en immobilisations au Service des travaux publics et un emprunt de 637 100 \$ pour en défrayer les coûts. Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'approuver ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adoptée.

**2009-147**

**MANDAT POUR SERVITUDE DE DRAINAGE RUE PRUNEAU**

Suite à une demande des propriétaires du 108, rue Pruneau à Asbestos de canaliser et de permettre l'égouttement des eaux de surface du terrain adjacent à leur propriété, le Conseil municipal ne voit pas d'objection à demander une servitude de drainage.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu de mandater Me Denis Gauthier, notaire, à préparer un acte de servitude de drainage sur le lot numéro 4 332 874 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Richmond. Que les frais afférents à ce mandat soient à la charge de la Ville d'Asbestos. De plus, que le maire le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Asbestos l'acte notarié à cette fin.

Adoptée.

**2009-148**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu que la présente séance extraordinaire soit levée à 20 h 10.

Adoptée.

---

Jean-Philippe Bachand, maire

---

Georges André Gagné, greffier-suppléant

/lg